

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 77, 926 et 92/70

DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, trois consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales 77, 926 et 92/70.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 20 septembre et 4 octobre 2004, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis ; les prix proposés sont joints au présent rapport.

Conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises : le prix des travaux et le délai d'exécution, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises proposant le meilleur prix :

- RD 77 - PR 9+733 à 17+539 – COMBEROUGER – ST SARDOS – MAS GRENIER
 - Montant : 258 898, 12 €TTC
 - ☞ Délai d'exécution : 2 mois
 - ☞ Attributaire : SCREG

- RD 926 – Rampes de CAYLUS (1^{ère} phase)
 - Montant : 681 511, 90 €TTC
 - ☞ Délai d'exécution : 3 mois
 - ☞ Attributaire : MALET/EUROVIA

- RD 92 - PR 0 à 2+912 / RD 70 – PR 2 à 5+604 – MONTAUBAN – LEOJAC
 - Montant : 326 136, 64 €TTC
 - ☞ Délai d'exécution : 2 mois
 - ☞ Attributaire : QUERCY TP

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- ☞ Les 3 marchés d'entretien des routes départementales avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus ;
- ☞ Toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

18 octobre 2004

CP 04/10-12

COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) NIVEAU II RD 926 - RAMPES DE CAYLUS

DEVOLUTION DU MARCHE

Dans le cadre de l'opération concernant les rampes de CAYLUS, la Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 27 septembre et 4 octobre 2004, a examiné les offres concernant le marché de coordination SPS niveau II passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la Société VERITAS, au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises par la personne publique afin de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse :

- 1) Valeur technique et expérience professionnelle
- 2) Prix des prestations
- 3) Notice technique

La Société VERITAS, qui possède les compétences requises, propose un nombre d'heures satisfaisant pour le meilleur prix.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- le marché de prestations de services relatif à la coordination SPS – niveau II RD 926 – Rampes de CAYLUS conclu avec la Société VERITAS pour un montant de 3 516,24 €TTC.
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

18 octobre 2004

CP 04/10-13

FOURNITURE ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE DEUX TRACTEURS PORTEURS INDUSTRIELS

DEVOLUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 20 septembre et 11 octobre 2004, a examiné les offres concernant le marché de fourniture (lot 1) et location (lot 2) avec option d'achat de deux tracteurs porteurs industriels passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen.

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la Société BARRAU Frères (lot 1) et (lot 2), au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises par la personne publique afin de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse :

Lot n° 1 : fourniture

- 1) Valeur technique
- 2) Prix des prestations
- 3) Service après vente
- 4) Assistance technique
- 5) Date et délai de livraison

Lot n° 2 : location avec option d'achat

- 1) Prix

La société BARRAU Frères, seule offre reçue, présente une solution de base conforme au cahier des charges en proposant un tracteur RENAULT ERGOS 90 CH Turbo pour un prix équivalent à l'estimation administrative.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- le marché de fourniture de deux tracteurs porteurs industriels avec la société BARRAU pour un montant de 94 183,28 €TTC et le marché de location avec option d'achat avec BNP PARIBAS pour un montant de 106 457,23 €TTC.
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

18 octobre 2004

CP 04/10-14

FOURNITURE ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE DEUX DEBROUSSAILLEUSES

DEVOLUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 20 septembre et 11 octobre 2004, a examiné les offres concernant le marché de fourniture (lot 1) et location (lot 2) avec option d'achat de deux débroussailleuses passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen.

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la Société (lot 1) et (lot 2), au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises par la personne publique afin de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse :

Lot n° 1 : fourniture

- 1) Valeur technique
- 2) Prix des prestations
- 3) Service après vente
- 4) Assistance technique
- 5) Date et délai de livraison

Lot n° 2 : location avec option d'achat

- 1) Prix

La société ROUSSEAU présente une offre conforme au cahier des charges et aux souhaits des utilisateurs dans les subdivisions départementales, en proposant en solution III deux débroussailleuses ventrales avec le caisson de la tête de fauchage en acier pour une plus grande résistance et facilité d'entretien.

De plus, la société ROUSSEAU propose pour ce type de débroussailleuse le meilleur prix.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- le marché de fourniture de deux débroussailleuses avec la Société ROUSSEAU pour un montant de 61 665,76 €TTC et le marché de location avec option d'achat avec BNP PARIBAS pour un montant de 71 556,07 €TTC.
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

18 octobre 2004

CP 04/10-15

**TRAVAUX DE PREPARATION ET DE FINITION
DES CHANTIERS
MARQUAGES – INTERVENTIONS D'URGENCE**

DEVOLUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 20 et 27 septembre 2004, a examiné les offres concernant le marché de travaux de préparation et de finition des chantiers - Marquages - Interventions d'urgence passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché à bons de commande décomposé en lots :

- Lot n° 1 : Lauzerte
- Lot n° 2 : Montauban est
- Lot n° 3 : Montauban ouest
- Lot n° 4 : Saint Antonin
- Lot n° 5 : Valence d'Agen
- Lot n° 6 : Verdun sur Garonne

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la Société LOUPIAS, au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises par la personne publique afin de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse :

- 1) Prix des prestations
- 2) Délai d'exécution

Les Sociétés SIGNATURE et EQUIP'SOL ont présenté des offres d'un montant plus bas que la Société retenue, mais l'offre de la Société SIGNATURE semble incohérente et certains prix anormalement bas et la Société EQUIP'SOL s'est désengagé de son offre en raison de son important plan de charge.

La Société LOUPIAS propose des délais d'intervention de 2 heures pour le balayage et la peinture pour les montants suivants :

- Lot n° 1 : Lauzerte ⇒ 56 524,56 €TTC
- Lot n° 2 : Montauban est ⇒ 56 524,56 €TTC
- Lot n° 3 : Montauban ouest ⇒ 77 501,74 €TTC
- Lot n° 4 : Saint Antonin ⇒ 56 524,56 €TTC
- Lot n° 5 : Valence d'Agen ⇒ 77 501,74 €TTC
- Lot n° 6 : Verdun sur Garonne ⇒ 56 524,56 €TTC

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- les marchés de prestations de services relatifs aux travaux de préparation et de finition des chantiers - Marquages - Interventions d'urgence conclus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec la Société LOUPIAS.
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERMANENTE

18 octobre 2004

CP 04/10-16

DECISIONS DE POURSUIVRE LES TRAVAUX

MARCHES N° 52/03 ET 15/04

Le marché n° 52/03 conclu le 2 décembre 2003 avec la Société COLAS pour un montant de 135 698,16 €T.T.C concerne les travaux de reprofillement de la RD 88 - PR 15 + 804 et 18 + 633 sur la commune d'AUVILLAR.

La décision de poursuivre les travaux a pour objet la réalisation de purges avec apport de grave non traitée en raison de la mauvaise importance des sols liée à la présence d'argile, ces travaux pourront être poursuivis dans la limite de 142 438,45 €T.T.C soit une augmentation de 6 740,30 €T.T.C.

Le marché n° 15/04 conclu le 10 juin 2004 avec la Société APPIA pour un montant de 418 873,64 €T.T.C concerne les travaux de reprofillement de la RD 34 - PR 9 + 061 à 15 + 404 sur le territoire des communes de CAZES MONDENARD et VAZERAC.

La décision de poursuivre les travaux a pour objet de remédier aux dégradations occasionnées par la pluviosité du printemps 2004, par l'allongement des poutres de rives et l'augmentation des quantités de grave émulsion pour rattraper les déformations du profillement de la route, ces travaux pourront être poursuivis dans la limite de 430 833,64 € T.T.C soit une augmentation de 11 960 €T.T.C.

Des avenants seront conclus lorsque les quantités mises en œuvre seront définitives.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à signer les deux décisions de poursuivre concernant les marchés n° 52/03 et 15/04.

Adopté à l'unanimité.